



Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement

044/20/DAF/RH



L'AGENCE DU SUD

Agence pour la Promotion
et le Développement Economique et Social
des provinces du Sud du Royaume

20 Janv 2020

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume

Vu la Loi n° 61 - 02 portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume ;

Vu le Décret n° 2 - 02 - 645 du 2 rajeb 1423 (10 Septembre 2002) pris pour l'application de la loi n° 61 - 02 ;

Vu la lettre n°7132/E du 11 Août 2003 autorisant l'Agence du Sud à appliquer à titre transitoire le Statut régissant le personnel de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 07-2013 du 10 mai 2013 relative aux procédures de recrutement dans les établissements publics ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE UN :

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume lance un appel à candidature pour le recrutement dans le cadre contractuel de :

- 01 Ingénieur d'Etat option « Génie Civil », titulaires d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat délivré par les Ecoles, les Instituts ou les Etablissements Universitaires compétents.
- 03 Techniciens Spécialisés option « Génie Civil », titulaires d'un diplôme de Technicien Spécialisé délivré par les Instituts de Formation Professionnelle compétents.

ARTICLE DEUX :

Le recrutement est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés de moins de 45 ans.

ARTICLE TROIS :

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins de 02 années dans le secteur public ou privé.

M

ARTICLE QUATRE :

Cet appel à candidature sera publié dans deux quotidiens nationaux le Matin du Sahara et Assahra Al Maghribia.

ARTICLE CINQ :

Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande de candidature précisant l'intitulé du poste à pourvoir, adressée au Directeur Général de l'Agence du Sud, portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone et la signature du candidat.
- Un Curriculum Vitae (avec photo) indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés.
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle, (pour les candidats du secteur privé une attestation de déclaration à la CNSS est exigée).
- Copie certifiée conforme des diplômes, (le cas échéant, une copie certifiée conforme de l'originale de l'attestation de l'équivalence du diplôme, délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, ou copie du Bulletin Officiel reconnaissant l'équivalence du diplôme).
- Copie certifiée conforme de la CIN.

ARTICLE SIX :

Les dossiers de Candidature doivent être :

- déposés contre accusé de réception au bureau d'ordre de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume, sis au 9 Avenue Mohamed V – Laâyoune.
- ou envoyés par poste rapide à l'adresse susmentionnée, en indiquant sur l'enveloppe le nom et prénom et la qualité du postulant (Ingénieur d'Etat) ou (Technicien spécialisé).

Les candidatures doivent être communiquées avant le **14 Fevr. 2020** à 16 h30, la date de la poste portée sur l'enveloppe d'envoi faisant foi, sera le justif de date de dépôt de la candidature

Tout dossier de candidature reçu hors délai ou incomplet ne sera pas pris en considération, et ne fera pas l'objet de suite.

Les candidats répondant aux critères requis, seront convoqués pour passer les entretiens à la date qui leurs sera indiquée.

La liste des candidats admis à passer l'entretien oral, sera diffusée sur le site de l'emploi public www.emploi-public.ma, et sur le site de l'Agence du Sud www.agencedusud.gov.ma.

ARTICLE SEPT :

Une commission mandatée par le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume, se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature.

Un jury présidé par le Directeur Général de l'Agence du Sud, procédera à la date qui sera portée sur les convocations des candidats admis à des entretiens d'évaluation de ces derniers.

ARTICLE HUIT :

La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation des candidats selon les différents types de postes, seront affichés dans les locaux de l'Agence du Sud et publiés sur :

- Le site web de l'Agence du Sud : www.agencedusud.gov.ma
- Le Portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma

**Le Directeur de l'Agence pour
la Promotion et le Développement
Economic et Social des
Provinces du Sud du Royaume**

Aban FAYLAOUI

Etabli par Mohammed BENMOUSSA